



# ASG-Plongée « les Joyeux Têtards »

## Dossier d'inscription - Saison 2025-2026



**Merci de rendre le dossier complet (y compris le certificat médical) avant le 15 décembre**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

Pour les renouvellements : n° de licence FFESSM de l'année dernière : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Personne à joindre en cas d'accident : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Niveau actuel : \_\_\_\_\_

Niveau d'encadrement \_\_\_\_\_  J'ai pris connaissance et accepte la clause d'honorabilité de la FFESSM

Qualifications (Nitrox, TIV, Rifa-P, Anteor) : \_\_\_\_\_

Autres brevets FFESSM (apnée, NEV, hockey subaquatique...) : \_\_\_\_\_

Formations/recyclage souhaité(e)s pour la saison 2024-2025 : \_\_\_\_\_

Permis bateau (type) : \_\_\_\_\_

### Cotisation pour la saison 2025/2026 :

Pour calculer le montant de votre inscription, consulter les tarifs ci-dessous et cochez la formule choisie.

<input type="radio"/> Licence de plongée 1ère adhésion / FFESSM + Adhésion -----	48 + 112 =	160 € (1)
<input type="radio"/> Licence de plongée Renouvellement / FFESSM + Adhésion -----	48 + 92 =	140 €
<input type="radio"/> Licence E4, MF2 actif / FFESSM + adhésion-----	48 + 12 =	60 €
<input type="radio"/> Licence E3, MF1 actif / FFESSM + adhésion-----	48 + 22 =	70 €
<input type="radio"/> Licence initiateur E1 actif ou membres du C.A / .FFESSM + Adhésion -----	48 + 62 =	110 €
<input type="radio"/> Licence Initiateur E2 actif / FFESSM + Adhésion -----	48 + 42 =	90 €
<input type="radio"/> Licence Jeune (12 à 16 ans révolus) / FFESSM + Adhésion -----	30 + 50 =	80 €
<input type="radio"/> Adhésion simple (1ère adhésion) -----		110 €
<input type="radio"/> Adhésion simple Directeur de plongée actif, (MF1 ou N5) -----		70 €
<input type="radio"/> Réduction pour les titulaires d'une seconde licence au sein d'un Club ASG ----- sur présentation de la licence en cours de validité		- 10 €

(1) Prêt éventuel du matériel compris dans l'inscription.

### Ci joint en règlement de mon inscription :

Un chèque de \_\_\_\_\_ à l'ordre de ASG Plongée

Virement bancaire de : \_\_\_\_\_ IBAN FR76 1720 6002 6858 1861 1501 028 BIC : AGRIFRPP872  
(Indiquez bien votre identité et le motif du virement)

\_\_\_\_\_ en espèces

**ATTENTION VERSO de la fiche à remplir impérativement + signature**



## Assurance LAFONT (facultative)

Laffont assurance, Centre de service, Zone d'activité Mixte du Moulinas, 2 rue du Moulinas, 66330 CABESTANY

### TARIFS ANNUELS TTC (à titre indicatif) :

CATÉGORIES :	<input type="radio"/> LOISIR 1 : 24.2€	<input type="radio"/> LOISIR 2 : 28.85€	<input type="radio"/> LOISIR 3 : 49.45€
	<input type="radio"/> LOISIR 1 TOP : 46.35€	<input type="radio"/> LOISIR 2 TOP : 57.70€	<input type="radio"/> LOISIR 3 TOP : 95.80€
	<input type="radio"/> PISCINE : 13.40€		

Autre (laquelle? Ex. MAIF Praxis, etc.) : \_\_\_\_\_

Aucune

*N.B : Est inclus dans le prix de la licence FFESSM la garantie « Responsabilité civile » couvrant les dommages causés à autrui dans le cadre des activités reconnues par la FFESSM, ainsi qu'une garantie de protection juridique. L'assurance complémentaire vous garantit individuellement en cas d'accident de plongée.*

**Le club des Joyeux Têtards ne prend pas en charge votre démarche personnelle vis-à-vis des assurances facultatives (démarche et règlement) . Vous devez donc contacter éventuellement de façon individuelle la compagnie d'assurance choisie.**

### **Autorisation parentale pour les mineurs :**

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, \_\_\_\_\_ agissant en tant que représentant légal, autorise (nom et prénom du mineur) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ à pratiquer la plongée sous-marine en piscine et en milieu naturel, dans le cadre d'une formation ou d'exploration.

J'autorise également les encadrants et les responsables de l'ASG-Plongée « Les Joyeux Têtards » à prendre toute disposition utile en cas d'accident dans le cadre réglementaire prévu par la FFESSM.

### **Droit à l'image :**

L'adhésion à l'ASG-Plongée « Les Joyeux Têtards » entraîne automatiquement le fait d'autoriser l'ASG à utiliser votre image ou celle de votre enfant sur tout support papier ou numérique : Site Internet, photos, revues spécialisées ... etc.... sauf opposition expresse de votre part en contactant le Secrétariat du Club par lettre à l'adresse suivante : Secrétariat ASG-Plongée « les Joyeux Têtards », Base Nautique, 25b faubourg de Ramberchamp, 88400 Gérardmer ou par mail à [asgplongee@gmail.com](mailto:asgplongee@gmail.com)

### **DATE ET SIGNATURE (précédées de la mention lu et approuvé) :**

### **Pièces à joindre pour que le dossier soit complet :**

- Numéro du Pass'Sport (Chèque Pass'Sport )
- CACI de moins d'un an **copie bien lisible** (garder une photocopie dans votre carnet de plongée)
- Une photo pour les nouveaux adhérents
- Copie de vos qualifications (certificat ou carte) et permis bateau pour les nouveaux adhérents
- Règlement de la cotisation annuelle

### **Liste des médecins fédéraux exerçant dans le département des Vosges :**

[http://www.cmp-est.fr/ressources/MedecinFFESSM\\_Lorraine-Luxembourg.pdf](http://www.cmp-est.fr/ressources/MedecinFFESSM_Lorraine-Luxembourg.pdf)

**Pour rester connecté(e) aux Joyeux Têtards**, plongez dans le site Internet du Club

<https://lesjoyeuxdetards.fr> et suivez-nous sur Facebook <https://www.facebook.com/asgplongeegerardmer/>